

---

## Réunion de la formation Monnaie, finance, balance des paiements du 4 juin 2007

### SYNTHÈSE

---

*La formation Monnaie, finance, balance des paiements s'est réunie le 4 juin 2007 sous la présidence de Jean-Paul Pollin. Le bilan des avis 2007 et l'examen des avant-projets de programme 2008 ont été suivis d'un point d'information sur l'enquête-pilote sur les échanges intra-groupe des filiales résidentes de groupes étrangers et sur l'enquête Surendettement et exclusion financière. Les autres points forts de la réunion ont été la présentation des travaux du sous-groupe de travail sur la mondialisation et la synthèse de la conférence de Steven Keuning, Directeur Général de la Statistique à la Banque centrale européenne (BCE), sur la mission statistique du Système européen de banques centrales.*

La formation approuve les actions entreprises au cours des années récentes pour ne pas alourdir la charge déclarative des intermédiaires financiers. La future exploitation statistique par la Banque de France des données administratives collectées par l'Acam, dans le cadre d'un protocole entre les deux institutions, est conforme à cette démarche, de même que la prochaine collecte auprès des autres intermédiaires financiers (OFIs) dont le coût pour les déclarants a pu être réduit grâce à une concertation approfondie avec la profession.

Le dossier des questionnaires relatifs aux fonds de pension est en cours de résolution. Un travail de clarification du périmètre d'observation statistique des activités et des organismes de type « fond de pension » a été mené de manière coordonnée entre les différentes institutions concernées (Insee, Banque de France, Acam), ce qui permet d'envisager une réponse concertée aux questionnaires d'Eurostat et de l'OCDE.

Grâce à l'accord conclu avec la FBF, la reprise de la diffusion des statistiques territoriales de dépôts et de crédits sera effective à partir de septembre 2007 et portera sur la collecte de juin, sous la forme de résultats agrégés tous établissements confondus.

Des progrès significatifs ont été enregistrés pour améliorer la mise à disposition des données individuelles qui font l'objet de demandes croissantes en vue de leur exploitation à des fins d'étude économique : les conditions de leur mise à disposition ont été précisées et leur confidentialité garantie. Les demandes sur les OPCVM et les taux d'intérêt adressées récemment par plusieurs organismes de recherche à la Banque de France ont été honorées.

Dans le domaine de la collecte monétaire et bancaire, des travaux ont été engagés afin d'alléger les différents reportings des établissements de crédits à la Banque de France, tout en continuant à respecter les obligations fixées par la réglementation de la BCE. Cette démarche s'inscrit dans le cadre plus général de l'évolution à venir de la base des agents financiers (BAFI) et du processus de révision quinquennal des règlements statistiques européens sur les taux d'intérêt et le bilan monétaire des institutions financières monétaires.

L'adoption prochaine d'une réglementation statistique européenne sur les OFIs (OPCVM non-monétaires, fonds d'investissements, véhicules de titrisation...) ainsi que les demandes croissantes des instances européennes sur les assurances permettront d'améliorer la connaissance statistique de ces secteurs.

Par ailleurs, des statistiques plus détaillées et plus complètes sur la détention de titres seront disponibles avec le démarrage de la collecte Protide. Elles seront notamment utilisées pour achever les comptes financiers en « qui-à-qui » en 2008, afin de respecter le programme de transmission à Eurostat.

L'enquête sur les échanges internationaux de services sera prochainement développée à la Direction de la Balance des Paiements dans un contexte marqué par le relèvement au 1<sup>er</sup> janvier 2008 du seuil de déclaration de 12 500 à 50 000 euros et des simplifications attendues en matière de déclarations bancaires. Des travaux continueront par ailleurs à être menés sur la base-titres centralisée.

La Direction Générale de la Comptabilité Publique poursuivra la mise en place de la nouvelle comptabilité de l'État, désormais établie en droits constatés, et poursuivra les travaux de répartition par région les dépenses de celui-ci.

L'enquête-pilote sur les échanges intra-groupe des filiales résidentes de groupes étrangers a obtenu un avis d'opportunité de la formation « Industrie, IAA, énergie », réunie le 30 mai. Cette enquête concerne tous les secteurs d'activité, à l'exception [peut-être] des secteurs financiers. Elle s'inscrit dans le volet *inward* des statistiques Fats. Cette enquête conduira à une première estimation des échanges intra-groupe de biens et de services de l'ensemble des filiales françaises de groupes étrangers et permettra surtout de tester la capacité de réponse des entreprises. La réalisation d'une telle enquête ne sera pas sans poser des problèmes, liés notamment à la complexité du concept d'échange intra-groupe. Les entreprises pourront s'appuyer sur les comptes consolidés mais, pour isoler dans ces comptes, les flux demandés, elles devront se livrer à un travail d'expertise. Elles devront en outre procéder à des rapprochements, voire à des travaux de réconciliation, avec les sources externes existantes (statistiques douanières et données de la Balance des paiements). Les estimations des échanges de services issues de cette enquête seront notamment rapprochées de celles de la Balance des paiements, ce qui va dans le sens d'une demande formulée par un représentant de Banque de France.

Dans le cadre du groupe de travail du Cnis « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes », les aspects mondialisation ont été étudiés par un sous-groupe présidé par Lionel Fontagné. Dominique Francoz, rapporteur de ce sous-groupe, en a présenté les principales conclusions. Les groupes s'organisent par fonction à l'échelle mondiale. La notion de nationalité a bien un sens pour les groupes. L'économie est de plus en plus mondialisée et, dans certains domaines, les statistiques limitées à un seul territoire n'ont plus de sens. Le groupe de travail propose donc qu'aux statistiques usuelles définies sur une base territoriale soient ajoutées régulièrement des statistiques définies sur la base du « contrôle » national. D'autre part, les groupes prenant de plus en plus part aux échanges internationaux en raison de leurs échanges avec les filiales à l'étranger, le groupe de travail demande que la composante intra-groupe des échanges extérieurs fasse l'objet d'une publication régulière. Les participants à la formation ont approuvé ces recommandations et souhaité que la Banque de France et l'Insee réfléchissent à la mise en place dès l'automne d'un groupe de travail étendant la prise en compte des groupes au secteur financier.

La conférence sur la mission statistique du Système Européen de Banques Centrales (SEBC) organisée en janvier 2007 par la Banque de France en association avec le Cnis a fait l'objet d'une synthèse. Steven Keuning, Directeur Général de la statistique de la BCE, a notamment rappelé le rôle du SEBC en matière d'harmonisation des statistiques européennes, en coordination avec Eurostat. Il a insisté sur quelques grandes orientations à moyen terme comme l'élaboration d'un tableau économique d'ensemble pour la zone euro, la possibilité d'utiliser la base-titres centralisée européenne, le développement des statistiques sur les OFIs (autres intermédiaires financiers) et sur les assurances, de même que la nécessité d'une meilleure connaissance statistique des moyens de paiement.

L'enquête Surendettement et exclusion financière est un module secondaire du dispositif statistique européen sur les revenus et les conditions de vie. Elle vise à connaître le degré d'endettement des ménages et leur capacité d'accès aux services financiers. Le croisement de ces informations avec celles dont dispose la Banque de France est sans doute difficile à réaliser.